

CONTRAT D'ABONNEMENT GENERAL

Service eau - assainissement

A / RÉFÉRENCES ET OBJET DU CONTRAT :

Objet de l'abonnement : (Cadre réservé à l'administration)

Distribution d'Eau Potable
 Assainissement collectif **ou** Assainissement non collectif
 immeuble collectif avec individualisation des contrats

Nature de l'activité :
 Références du site :
 Adresse de l'immeuble desservie :

Compteur : N°: Diamètre: Index de début :
 Date souscription de l'abonnement :

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Durée du contrat : 6 mois renouvelable par tacite reconduction (article 7 du règlement du service des eaux) dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble indiqué ci-dessus.

B / RÉFÉRENCES DU CLIENT :

Les abonnements généraux sont accordés aux propriétaires et usufruitiers des immeubles (joindre une copie de l'acte de vente ou une attestation de propriété établie par le notaire + copie des statuts s'il s'agit d'une société), quelle que soit la nature des locaux, moyennant la signature d'un contrat d'abonnement. (article 5 du règlement du service des eaux).

Références du propriétaire :
Nom :
Adresse :
.....
Courriel :
Téléphone :/...../...../...../.....

AVENANT au CONTRAT D'ABONNEMENT GENERAL

Il est également possible [...] de transférer l'abonnement au locataire (dont les coordonnées seront renseignées dans "Références du client"), par la signature d'un avenant au contrat d'abonnement. Un payeur différent pourra être désigné concernant la facturation des services rendus. (article 5 du règlement du service des eaux)

Références du client :	Références du payeur :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
.....
Courriel :	Courriel :
Téléphone :/...../...../...../.....	Téléphone :/...../...../...../.....

Il est convenu que :

▸ L'abonnement général référencé sur le présent contrat est transféré au bénéficiaire du locataire désigné ci-dessus comme client auquel s'appliquent les obligations mentionnées ci-dessous. Lors du départ du locataire, dûment signalé par écrit, et en l'absence de nouveau locataire, le propriétaire redevient automatiquement le client.

▸ Les factures du client désigné par le présent contrat seront adressées et réglées par le payeur référencé ci-dessus.

C / OBLIGATIONS

Le client

- déclare avoir pris connaissance :
 - * du (des) règlement(s) de service, ci-joint, et en accepter toutes les conditions, charges et obligations.
 - * des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, sachant que ces tarifs sont révisés annuellement.
- s'engage à se conformer aux règlements de service auxquels il s'abonne, dont un exemplaire lui a été remis, sans préjudice des voies du recours de droit commun.

(Chaque signature devra être précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le Service des Eaux

Le Propriétaire

A
Le Client

le
Le payeur



A. Gicquel

Comment remplir son contrat

(explication paragraphe par paragraphe)

Définitions

Assainissement collectif : les installations sanitaires de votre logement aboutissent dans un réseau d'assainissement qui transporte les effluents jusqu'à la station d'épuration où ils seront traités.

Assainissement non collectif (ou assainissement autonome) : les installations sanitaires sont sur une installation de traitement située sur la parcelle privée (fosses toutes eaux, lits d'épandage...).

Immeuble collectif avec individualisation des contrats : le propriétaire peut, s'il le souhaite, et moyennant la conformité de ses installations sanitaires, demander à ce que chaque logement d'un immeuble collectif bénéficie d'un contrat d'abonnement divisionnaire.

Propriétaire : rentre également dans cette catégorie les syndics pour les immeubles en copropriétés les usufruitiers... (une copie de l'acte de vente ou une attestation de propriété établie par le notaire + copie des statuts s'il s'agit d'une société devront être joints au contrat).

Locataire : il s'agit de l'occupant (à quelque titre que ce soit) désigné dans l'encadré "Références du client", de l'immeuble désigné dans l'encadré « Références et objets du contrat ».

Client : Propriétaire ou Locataire.

Payeur : personne destinataire des factures émises au titre du présent contrat. Ce dernier n'est pas systématiquement titulaire de l'abonnement.

Nature de l'activité :

Maison particulière,
Collectif (H.L.M, immeuble avec plusieurs locataires),
Jardin,
Garage,
Entrepôt,
Bouche d'arrosage publique,
Poteau d'incendie, RIA,
Fontaines publiques,
Arrosage horticole agricole,
Élevage (herbage),
Commerce (détail, supermarché),
Enseignement (école, collège, lycée),
Hôpitaux (cliniques, hôpitaux, maison de repos),
Établissements sportifs (piscines, salles polyvalentes, stades y compris douches),

Hébergement (hôtel, camping),
Laveries,
Restaurants et/ou cantines,
Industries – TP- bâtiment,
Industrie transformation – produits d'origine animale,
Autres industries,
Groupes (casernes gendarmerie, cité universitaire – foyer étudiants, communautés religieuses, maisons de retraite, prison)
Laboratoires,
Communes (vente en gros),
Artisans –PME,
Administrations,
Bureaux – sièges sociaux,
Ferme (habitation et exploitation)

Remplir son contrat

A / Références et objets du contrat :

Cet encadré est généralement pré-rempli par le service. Il vous revient cependant de vous assurer de l'exactitude des informations y figurant.

B / Références du client :

Dans tous les cas, le titulaire initial de l'abonnement est le propriétaire. Il est indispensable à la validation du contrat que l'encadré « Références du propriétaire » soit renseigné et que la signature du propriétaire soit apposée sur le dit contrat.

Il lui est possible de transférer l'abonnement au locataire. Dans ce cas, ce dernier devra compléter l'encadré « Référence du client » et signer le contrat. Il devient titulaire de l'abonnement.

Enfin, le payeur peut être une tierce personne qui devra compléter l'encadré « Références du payeur » et signer le contrat.

C / Les obligations

Ce paragraphe vous rappelle le ou les règlement(s) régissant ce contrat et par conséquent vos obligations.

Il vous appartient, après avoir pris connaissance de ces documents, d'inscrire en bas de la page (à l'endroit qui vous est réservé) la mention « lu et approuvé » puis de signer.

Le propriétaire, de l'immeuble desservi, doit impérativement : avoir pris connaissance de ce contrat et l'avoir signé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service ;